

nécessaire leur consommation d'eau ;

- les exploitants d'établissements soumis à autorisation au titre des ICPE doivent se référer aux obligations éventuelles fixées dans leur arrêté d'exploitation et applicables au seuil d'alerte ;
- l'irrigation des cultures est interdite de 10 heures à 18 heures. Cette interdiction ne s'applique pas pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraîchères et florales et des pépinières. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période hivernale reste autorisée, ainsi que l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

Ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier). L'application des restrictions fera l'objet de contrôles, pouvant toucher l'ensemble des usagers de l'eau.

Par ailleurs, sur les secteurs de l'Arve amont, des Dranses, du sud-ouest Lémanique et des Ussets, le seuil de vigilance a été franchi. Aussi, conformément aux dispositions de l'arrêté cadre sécheresse, les usagers sont invités à éviter tout gaspillage d'eau, en particulier pour ce qui concerne :

- l'arrosage des espaces verts et des stades en pleine journée,
- le lavage des voitures, à réaliser en priorité dans les stations de lavage,
- le lavage haute-pression,
- les fontaines en circuit ouvert.

Le préfet de la Haute-Savoie rappelle à tous les citoyens, aux entreprises et aux collectivités qu'en adaptant quelques gestes simples dans notre vie quotidienne, nous pouvons réduire notre consommation d'eau. ☐

Communiqué de la préfecture 74
du 18 juillet 2018

traitee, toutes les supermarchés fonctionnelles ne sont pas identifiées (parking de covolturage, aire de repos et de stationnement...). Enfin, concernant la suppression des passages à niveau, l'un se trouve à proximité immédiate d'une exploitation agricole et il permet à cette dernière de faire le lien entre ses deux sites d'exploitation. Cette exploitation va se trouver enclavée par cette suppression. La FDSEA et le syndicat local ont donc demandé que le dossier soit revu notamment sur les points soulevés ci-dessus et que des aménagements soient effectués pour éviter des allongements de parcours trop importants à l'exploitation impactée.

Haute-Savoie, dans les mairies des communes lieux d'enquête, ainsi que sur le site Internet de la préfecture. Les maîtres d'ouvrage produiront ensuite un mémoire en réponse aux éventuelles réserves et recommandations de la commission.

Loi d'être fini

Ce travail, entamé il y a plusieurs années en lien direct avec les agriculteurs du territoire concerné, est issu d'une dizaine de réunions locales, à la fois syndicales et du groupe aménagement de la Chambre d'agriculture. « Après cette première étape de l'enquête publique,

et responsable de la commission d'expert-aménagement. « D'autant plus que personne ne peut évaluer correctement les impacts car on travaille pour le moment sur un fuseau autoroutier et non pas sur un tracé précis. Ce n'est que lorsque la cartographie sera disponible que l'on pourra connaître, à l'occasion d'une nouvelle enquête publique, les contraintes environnementales réelles et l'impact sur les zones humides. Et à ce moment, nous serons en capacité de négocier les aménagements avec le concessionnaire choisi pour préserver les intérêts agricoles du secteur ». ☐

BC

TRIBUNE DES JEUNES AGRICULTEURS/

Comme une odeur de vacances...

C'est ce qu'ont dû ressentir certains co-porte-paroles de la Confédération Paysanne de Haute-Savoie quand ils ont répondu à l'enquête publique concernant l'autoroute du Chablais à coups de communiqué de presse. L'action est louable. Donner son avis lors d'une consultation publique c'est faire preuve de citoyenneté. On peut même citer des arguments pour étayer sa thèse, encore faut-il les vérifier et plutôt deux fois qu'une, sous peine de perdre toute crédibilité.

C'est ce qui est arrivé à nos chers amis de la Confédération Paysanne de Haute-Savoie, pressés de bâcler leurs travaux avant les vacances. Ces derniers qui sont totalement opposés à ce projet, l'on fait savoir par un courrier aux commissaires enquêteurs du 9 juillet dernier. Lors de cette contribution, après un résumé marqué par un manque d'objectivité flagrant, ils citent plusieurs avis déposés sur l'espace internet dédié. Notamment celui de Justine Fusi qui informe de son opposition au projet.

Quoi? Notre secrétaire générale est contre ce projet?

Trompés de Justine

Pourtant, la semaine d'avant nous avons échangé sur le sujet, et notre position était beaucoup plus nuancée, voire en totale opposition à cet avis transmis par nos « cousins ». Après vérification, nous sommes soulagés. Il ne s'agit pas de notre Justine. Vous vous dites sûrement « j'y comprends plus rien... ». Pas d'inquiétude, il y a une subtilité. Mme Justine Fusi, qui a répondu à cette consultation, et qui a été citée dans le courrier de la Conf' comme étant « représentante des JA74 » est en fait un homonyme. Elle n'est pas agricultrice sur le plateau de Gavot mais architecte et décoratrice d'intérieur!

Chers co-porte-paroles, ce qui vous est, sans doute, apparu comme du pain bénit pour consolider votre mauvaise argumentation se révèle être une grosse co... quille! Désolé.

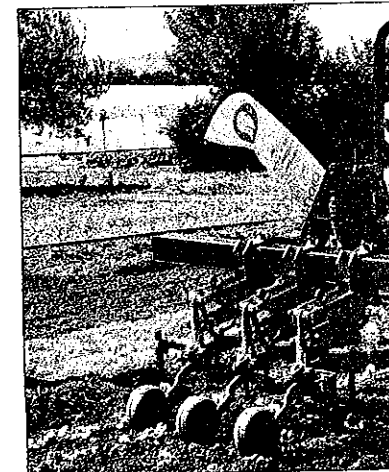
Nous tenons à rappeler que le syndicat Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie

n'a pas rendu de position officielle à cette enquête publique, en laissant nos cantons se positionner de manière autonome sur le sujet. Nous avons bien conscience de l'importance primordiale de protéger les terres agricoles, premier outil de travail des agriculteurs. Cependant, il en va de la mobilité de la population du Chablais. Il s'agit d'une question d'accessibilité des territoires, mais aussi de santé et de sécurité publique. Par conséquent, nous souhaitons apporter une réponse nuancée reflétant l'avis de tous nos adhérents et surtout dans les cantons concernés par le projet. Enfin, nous voudrions vous rappeler que JA est un syndicat de propositions qui cherche avant tout à construire l'agriculture de demain avec l'aide de nos différents partenaires et collectifs, et non pas un syndicalisme d'opposition qui cherche à bloquer frontalement tous les projets comme vous savez si bien le faire.

À bon entendeur. ☐

Les Jeunes agriculteurs
de Haute-Savoie

L'entreprise Sabi Agri a mis au point un



Ce prototype de tracteur électrique est apprécié pour le confort de conduite



La position haute du siège sur ce prototype permet de travailler avec une grande visibilité.